RAPPEL AUX ORGANISATEURS : Pour qu'une épreuve compte pour le Championnat de Belgique, il faut que le trial soit inscrit au calendrier national 2 mois avant la date, et que le Règlement Particulier soit renvoyé pour approbation au secrétariat de la Commission Sportive 2 mois avant la date de la course. Toutefois les épreuves inscrites au calendrier après le 1 juillet de l'année en cours ne pourront pas compter pour le Championnat de Belgique. (Art.03/25)

REGLEMENT PARTICULIER

Nom du Club Organisateur : Royal Mons Auto Moto Club.....

Adresse du Correspondant du Club Organisateur : Avenue Melina Mercouri 7 à 7000 MONS

Tél.:.0472.../..32 04 73..... - E-mail : codescamps@gmail.com

Dénomination de l'épreuve « TRIAL international du Mont Panisel »

Art.1. Le club susmentionné organisera le ..15..../...Novembre...../ 2026.... un :
Trial ~~National / Européen~~ / International (*)
Ouvert pour les catégories suivantes : Trial Elite Rouge – Trial TR1 Bleu – Trial TR2+ Vert/Bleu – Trial TR2 Vert -50 - Trial TR2 Vert +50 – Trial TR3+ Jaune/Vert – Trial TR3 Jaune – Trial TR4+ Noir/Jaune – Trial TR4 Noir – Trial Classic Noir – Trial ES3 Jaune – Trial ES4+ Noir/Jaune – Trial ES4 Noir - Trial Fun
L'épreuve se déroulera en totalité sur terrain privé au terril de Ciply pour toutes les catégories
Lors de cette épreuve, une initiation kids – motos électriques sera / ~~ne sera pas~~ organisée (*).

Art.2. L'épreuve sera régie par le Code Sportif National Belge, et ses annexes respectives (Manifestations Nationales et Européennes) (*)
L'épreuve sera régie par le Code Sportif FIM, et ses annexes respectives (Manifestations Internationales)(*)

Art.3. Les officiels de service suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE : Mathy Pascal 0479/381198.....

DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT : Mohring Fred 0495/575201.....

COMMISSAIRE D'ORGANISATION : Charles-Olivier Descamps : 0472/32 04 73

COMMISSAIRE(S) TECHNIQUE (S) : Defrenne Daniel 0468/139461.....

RESPONSABLE DU SERVICE MEDICAL : Hainaut Ambulance.....

Cette liste non exhaustive ne fait pas mention d'autres officiels tels que par exemple les délégués des sections provinciales, les chronométreurs, les contrôleurs de sections, etc...

Communications urgentes le jour de l'épreuve :

Nom : Charles-Olivier Descamps GSM .0472/32 04 73

Art. 4. **Le contrôle technique** aura lieu à partir de **08:00 jusqu'à 10h15** à l'adresse suivante :
Terril de Ciply 7024 Ciply

Art.5. **Les inscriptions** se feront à partir de **08:10** à l'adresse suivante :
Terril de Ciply 7024 Ciply

Art.6. Le premier départ sera donné à 09h30 de minute en minute suivant la liste des heures de départ envoyée aux licenciés et affichée au bureau d'inscription dans l'ordre suivante des catégories:

Trial TR Classic Noir, Trial TR4 Noir, Trial ES4 Noir -12, Trial TR4+ Noir/Jaune, Trial ES4+ Noir/Jaune -12, Trial TR3 Jaune, Trial ES3 7 Jaune -12, Trial TR3+ Jaune/Vert, Trial TR2 Vert -50, Trial TR2 Vert +50, Trial TR2+ Vert/Bleu, Trial TR1 Bleu, Trial Elite Rouge.

Les coureurs de la catégorie TRIAL FUN pourra prendre le départ à partir de 9h30.

Un trou de 3 minute sera laissé entre les catégories pour permettre d'insérer dans le timing les éventuels pilotes inscrits le jour de l'épreuve

Art. 7. Le temps de course (suivant l'art. 03/12.5) déterminé par l'organisateur est de :
6.heures.30.minutes (+ 20 minutes pénalisantes)
Nombre de sections prévues par tour : 10 sections sur le terril de Ciply
Nombre de tours prévus : 3 tours

Art. 8. Tout pilote s'écartant de l'itinéraire, et / ou empiétant sur des propriétés riveraines, etc. sera automatiquement déclassé, et les dégâts éventuellement occasionnés seront portés en compte de ceux-ci (Art. 03/12).

Art. 9. Art. 9. Inscriptions - Droit d'inscription :
Les participants doivent s'inscrire via le site https://fmbtrial.ris-timing.be/ au plus tard pour le vendredi midi avant l'épreuve. Le paiement électronique effectué lors de l'inscription via https://fmbtrial.ris-timing.be/ officialisera l'inscription à l'épreuve. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club pour vendredi midi verra son droit d'engagement majoré de 15 €. Il devra envoyer un mail à « demathieuc@gmail.com » pour pouvoir avoir une heure de départ et les cartes prêtent à la table

Le club organisateur se réservera le droit de retenir la totalité du montant de l'inscription pour frais administratif à tout pilote inscrit et ne se présentant pas le jour de l'épreuve. Néanmoins si le pilote prévient le club organisateur au plus tard le lundi précédent l'épreuve et s'il fournit un justificatif (certificat médical) le montant payé sera remboursé. Plus aucun remboursement ne sera accordé après l'épreuve.

- **Droit engagement de 40 € pour les coureurs qui s'inscriront en avance via https://fmbtrial.ris- timing.be le lundi avant l'épreuve**
- **Droit engagement de 50 € pour les coureurs qui s'inscriront en avance via https://fmbtrial.ris- timing.be/ du mardi au vendredi avant l'épreuve**
- **Droit engagement de 55 € pour les coureurs qui s'inscriront sur place**
- **Droit d'engagement de 40 € pour les coureurs de la catégorie TRIALFUN (uniquement paiement sur place)**
- **Droit engagement de 15 € pour tous les assistants**

Les pilotes non détenteurs d'une licence Trial annuelle s'acquitteront, en plus, la somme de **25 €** pour la licence 1 manifestation (**40 €** pour les coureurs étrangers - **35** € pour les assistants) **à condition que la licence 1 manifestation a été souscrite en avance via l'application My FMB-BMB (Magelan)** à télécharger du site internet http://www.fmb-bmb.be . **Le prix est majoré de 15 EUR pour les licences 1 manifestation souscrite sur place à l'exception de la catégorie Trial Fun (uniquement souscription licence 1 manif sur place)**. Les licenciés 1 manifestation devront présenter leur carte d'appartenance à un club statutairement membre effectif FMWB/MOTORSPORT VLAANDEREN. La caution du dossard est de 10 Euros remboursables en fin d'épreuve (dossard nettoyé et non endommagé).

Le pilote et son assistant doivent se présenter au bureau d'inscription entre 8h10 et 10h30. En cas d'arrivée après 10h30, le départ sera refusé (sauf en cas de force majeure approuvée par le directeur de course)

Art. 10. Les réclamations devront être déposées par écrit entre les mains du directeur de course, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage officieux des résultats, accompagnées de la somme de 115 Euros par objet de réclamation, remboursable si le bien fondé en est reconnu par le Bureau permanent de la Commission Sportive Nationale. Aucune réclamation ne sera acceptée contre les constations de fait émanant des officiels de service.

Art. 11. Un exemplaire du présent règlement particulier devra obligatoirement être affiché au Bureau de Course.

Art. 12. Cette épreuve sera ~~/ ne sera pas~~ (*) organisée exclusivement sur circuit fermé.

Signature du Commissaire d' Organisation :

.....

Cachet du Club Organisateur

Règlement approuvé par le Directeur de course le29.Octobre2026...

Je soussigné..... Directeur de course, déclare que le R.P. de cette épreuve est rédigé en accord avec le Code Sportif, et ses annexes respectives.

Signature du Directeur de Course

Mathy Pascal

Sceau de la Commission Sportive Nationale

MATHY

Remarques éventuelles émanant du Bureau Permanent de la Commission Sportive Nationale :